DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007

Délibération n° 2007.09.294

Aide à l'immobilier - ALTEP INGENIERIE LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2007

Membres présents:

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s):

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2007

DELIBERATION N° 2007.09.294

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À L'IMMOBILIER

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

AIDE A L'IMMOBILIER - ALTEP INGENIERIE

ALTEP INGENIERIE, SARL située en Gironde, s'est développée autour d'une équipe d'experts et de spécialistes de l'industrie et des grands projets industriels et s'est spécialisée en ingénierie produits et systèmes.

L'agence charentaise, actuellement située sur CHAMPNIERS, réalise avec 70 salariés un chiffre d'affaires de 4,5 M€ au 31/12/06.

En raison des accords de co-traitances nouées avec D.C.N.S. et SCHNEIDER et, des perspectives positives sur leurs marchés pour ces deux donneurs d'ordres, ALTEP INGENIERIE « Charente » fait actuellement face à une très forte expansion de son activité.

Cette croissance doit entraîner la création de 20 emplois dans les 3 années à venir.

Or, le site de CHAMPNIERS, avec une surface de 800 m², n'est plus pertinent pour gérer cette croissance.

Afin de s'intégrer dans son environnement essentiellement tourné vers l'industrie, ALTEP nous a fait part de son intérêt pour construire un ensemble immobilier de 1 300 m² de bureaux dans l'extension de la zone industrielle n°3 et donc du transfert de la totalité de son activité charentaise sur le territoire de la ComAGA. Cette vente a été approuvée par le conseil communautaire du 1er février 2007.

Cette opération, d'un coût de 1,702 M€ est financée par emprunt bancaire auprès du Crédit Coopératif et portée par la Société Civile Immobilière « Bel Air ».

Terrain : 250 000 €
Construction : 863 000 €
Aménagement intérieur : 404 000 €
Honoraires : 125 204 €
Divers : 60 000 €

Dans le cadre du dispositif communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprise, la ComAGA pourrait intervenir à hauteur de 140 000 €.

Cette aide sera versée à la SCI par paiement échelonné, sous réserve du respect par l'entreprise de ses engagements, notamment en matière de création d'emplois.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 6 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 septembre 2007,

Je vous propose:

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 140 000 €, à la SCI BEL AIR, dans le cadre du règlement communautaire d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise.

- > 50 % de l'aide à la fin des travaux
- > 50 % au prorata des créations d'emplois réalisées sur les 3 années suivantes

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au Budget Principal – Article 6745 – sous fonction 90.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
03 octobre 2007	05 octobre 2007